

## Dossier de presse



Les associations Juristes pour l'enfance et Famille et Liberté ont organisé samedi 26 novembre 2022 à Paris (France) un colloque pluridisciplinaire sur le thème des violences sexuelles entre mineurs.

*Réponses juridiques, carences d'éducation psycho-affective, influence du porno... bilan d'une journée de travaux d'experts.*

Juristes (juge des enfants, procureur, avocat, maître de conférence, doctorant), assistante sociale, pédopsychiatre, psychologues, conseiller et formateur en vie affective, relationnelle et sexuelle ont décrypté un phénomène qui a explosé ces dernières années.

Les **vidéos** des différentes interventions pourront être consultées sur les sites de Famille et Liberté ou de Juristes pour l'enfance à partir de la deuxième quinzaine de janvier 2023.

Les « **Actes** » du colloque seront publiés en 2023.

### Contact presse

Olivia Sarton, Juristes pour l'enfance, 06 61 74 76 00

Claire de Gatellier, Famille et Liberté, 06 66 84 65 72

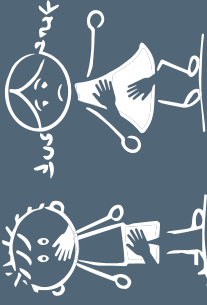


Famille et Liberté  
17 rue Dupin  
75006 Paris  
contact@familleliberte.org



Juristes pour l'enfance  
23 rue Royale  
69001 Lyon  
contact@juristespourlenfance.com

C O L L O Q U E



**Violences sexuelles  
entre mineurs**  
**Agir, prévenir, guérir**

**Samedi 26 novembre 2022 à Paris**  
Maison de La Salle, 78 A rue de Sèvres, 75007 Paris

# Programme

<b>12h30 - 14h00</b>	Déjeuner
<b>14h00 - 14h15</b>	Café
<b>ASPECTS PSYCHOLOGIQUES</b>	
<b>14h15 - 14h40</b>	<b>Consentement de l'enfant : mythe ou réalité ?</b> Anne-Sixtine Péardel, Conseillère en vie affective et sexuelle, Co-Fondatrice de l'association Décllic - Sortir de la pornosphère
<b>14h40 - 15h05</b>	<b>Prise en charge psychologique des mineurs auteurs</b> Docteur Maurice Berger, pédopsychiatre, psychanalyste, ancien professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'Université Lyon 2
<b>15h05 - 15h30</b>	<b>Prise en charge psychologique des mineurs victimes</b> Richard Ziadé, Directeur pédagogique de l'association Jean Cotbet, association de protection de l'enfance
<b>15h30 - 15h55</b>	<b>Prise en charge psychologique des mineurs :</b> <b>l'influence de la consommation de pornographie</b> Maria Hernández-Mora, Psychologue clinicienne en addictologie, Responsable de l'Unité d'addictions sexuelles et cybersexuelles du CSAPA Imagine (Ermont, 95) - Hôpital Simone Veil
<b>15h55 - 16h30</b>	Questions / échanges
<b>PRÉVENTION</b>	
<b>16h30 - 16h50</b>	<b>La personne : un corps, un cœur, un esprit,</b> Louis de Francieu, association Com'Je t'aime
<b>16h50 - 17h00</b>	Questions / échanges
<b>17h00 - 18h00</b>	Rafraîchissements
<b>Inscription obligatoire</b>	
<a href="#">Cliquez ici</a>	
	
Famille et Liberté 17 rue Dupin 75006 Paris contact@familleliberte.org	Juristes pour l'enfance 23 rue Royale 69001 Lyon contact@juristespourlenfance.com

<b>8h30</b>	<b>Accueil café</b>
<b>9h00</b>	<b>Mot d'accueil</b> par Claude de Martel, Président de Juristes Pour l'Enfance.
<b>9h05 - 9h35</b>	<b>État des lieux</b> Claire de Catellier, présidente de Famille & Liberté.
<b>9h35 - 10h15</b>	<b>Signalements, qualifications, procédures,</b> Carole Hardouin-Le Goff, Maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas, Directrice des études de l'institut de criminologie et de droit pénal de Paris.
<b>10h15 - 10h30</b>	Questions /échanges
<b>10h30 - 10h45</b>	Pause
<b>10h45 - 11h45</b>	<b>Partage d'expériences : quelles justes attitudes adopter ?</b> <b>(Table ronde)</b> Maître Adeline le Couvello, avocate au barreau de Versailles Frédéric Teillet, Procureur de la République de Rouen Violaine Thomas, assistante sociale au Service judiciaire d'investigation éducative (SJIE), La Sauvegarde des Yvelines Violette Guillois, magistrat ayant exercé les fonctions de juge des enfants Benoit Le Dévédec, Doctorant, Juriste au CRIAVS d'Ile de France
<b>11h45 - 12h30</b>	Questions / échanges

## Présentation des intervenants



### **Maurice Berger**

Pédopsychiatre et psychanalyste, Maurice Berger est ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne et ex-professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'Université Lyon 2.



### **Louis de Franclieu**

Ingénieur de formation, et après une longue carrière dans l'industrie, Louis de Franclieu est Président de l'Association Com' je t'aime - L'éducation à la vie affective, et d'une école de Parents : Com' Parents - L'éducation sereine.



### **Carole Hardouin-Le Goff**

Maître de conférences à l'Université Paris Panthéon Assas, Carole Hardouin-Le Goff est directrice des études de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, au sein duquel elle dirige le DU de Justice pénale des mineurs.



### **Maria Hernandez-Mora**

Maria Hernández-Mora est psychologue clinicienne spécialisée dans les addictions sexuelles et les addictions à la pornographie. Elle a créé les premières consultations spécialisées sur ce point en France. Elle est cofondatrice de l'association Déclic - Sortir de la Pornosphère et rédige une thèse sur l'impact de la pornographie sur la santé.



### **Claire de Gatellier**

Présidente de Famille et Liberté, Claire de Gatellier a dirigé pendant 25 ans la publication *L'Astrolabe*. Elle est également administrateur d'une association pour la protection de l'Enfance et Présidente d'une association culturelle.



### **Claude de Martel**

Claude de Martel est ancien élève de l'ENA, Inspecteur général honoraire de l'administration du développement durable et Président de l'association Juristes pour l'enfance.



### **Violette Guillois**

Magistrate depuis 2002, elle a d'abord été affectée au Parquet de Pontoise puis à celui de Nanterre. De janvier 2016 à fin 2021, elle a été Juge des enfants à Nantes.



### **Benoit Le Dévédec**

Juriste au CRIAVS IDF depuis 2019, Benoit Le Dévédec est doctorant à l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris. Il réalise une thèse sur le discernement des mineurs en matière d'infractions sexuelles. Il est également membre du Comité d'éthique des hôpitaux de Saint Maurice.



### **Adeline le Gouvello**

Avocate depuis 2001, elle exerce au Barreau de Versailles en droit de la famille, droit pénal, propriété intellectuelle et contentieux général. Elle intervient dans des dossiers de violences sexuelles entre mineurs, pour assister des victimes ou des auteurs.



### **Anne-Sixtine Pérardel**

Conseillère en vie affective et sexuelle, Anne-Sixtine est co-Fondatrice de l'association Décllic - Sortir de la pornosphère.



### **Olivia Sarton**

Ancienne avocate au Barreau de Paris, Olivia Sarton est directrice scientifique de Juristes pour l'enfance.



### **Violaine Thomas**

Assistante sociale de formation, Violaine Thomas a travaillé à l'ASE, en milieu scolaire, dans le milieu associatif auprès de personnes en situation de prostitution et de personnes sous-main de justice. Elle exerce aujourd'hui son activité dans la protection de l'enfance, à la Sauvegarde des Yvelines, au Service judiciaire d'investigation éducative.



### **Frédéric Teillet**

Magistrat du Parquet depuis 22 ans, il a été affecté notamment au Parquet des Mineurs. Il a également travaillé 6 années comme magistrat en Roumanie dans le cadre d'une coopération internationale. Il est aujourd'hui Procureur général à Rouen.



### **Richard Ziadé**

Psychologue, Richard Ziadé est directeur pédagogique de l'association Jean Cotxet qui œuvre dans la protection de l'enfance.

## ***Retour sur les interventions***

**État des lieux : Claire de Gatellier, présidente de Famille et Liberté**, expose que

- entre 2016 et 2021, les violences sexuelles sur mineurs ont augmenté de 59,7 % avec une forte aggravation en 2020 et 2021, notamment à cause des différents confinements. En 2021, les mineurs mis en cause (ayant fait l'objet de dépôt de plaintes) pour des violences sexuelles représentent, selon un rapport du Sénat sur la délinquance des mineurs, 46% des mis en cause pour violences sexuelles sur mineurs.
- Un tiers des mineurs auteurs de ces violences ont eux-mêmes été victimes d'abus sexuels.
- Les auteurs sont de plus en plus jeunes, en majorité de 12 à 18 ans mais certains faits concernent des auteurs (acteurs ?) âgés de seulement 3 ans.

### **Quels signalements et procédures judiciaires ?**

Pour **Carole Hardouin - Le Goff, Maître de conférences** à l'Université Paris Panthéon-Assas et directrice des études de l'institut de criminologie et de droit pénal de Paris, les mesures éducatives doivent être privilégiées, les peines pénales devant être l'ultime recours. La justesse de la réaction pénale à l'égard d'un mineur auteur de violences sexuelles consiste à ne pas l'accabler mais à agir pour le préserver de la récidive. Elle s'interroge sur la compatibilité entre deux objectifs affichés : protéger l'intégrité physique et psychologique du mineur, et assurer la liberté sexuelle. Abordant la question du secret professionnel, elle fait part de la réticence des médecins à une obligation de dénonciation d'agression sexuelle : ils craignent que les victimes ne viennent plus se faire soigner.

**Benoit Le Dévédec, juriste au CRIAVS IDF et doctorant**, explore la notion de discernement du mineur auteur et attire l'attention sur la nécessité pour les professionnels de bien connaître les infractions en matière sexuelle afin de pouvoir discerner les cas exigeant un signalement ou une dénonciation.

**Violaine Thomas, assistante sociale au service judiciaire d'investigation éducative** de la Sauvegarde des Yvelines, intervient sur décision du juge pour enfants ; elle a pour mission de l'éclairer sur ce qui se passe effectivement dans la famille concernée. Elle constate la diversité des réactions des familles et fait part d'expériences encourageantes de travail éducatif mené avec des mineurs auteurs et leur famille.

Sur la question des violences sexuelles entre frères et sœurs, **Maître Adeline Le Gouvello, avocate au barreau de Versailles** estime qu'il faut encourager les parents à saisir la Justice pour montrer aux auteurs que leur acte est grave et aux victimes qu'elles sont protégées, même si signaler des violences au sein de sa propre famille demande du courage. Au regard de son expérience, si le pardon est indispensable, le recours au judiciaire est le plus souvent nécessaire pour l'obtenir. Elle a aussi pu constater que contrairement à la formule bien connue, « la vérité ne sort pas toujours de la bouche des enfants ».

Pour **Frédéric Teillet, procureur de la République à Rouen**, il faut encourager les personnes au courant d'une agression sexuelle à faire un signalement à la Justice, en rapportant des faits, et seulement des faits. L'enquête pénale permet de cerner au mieux la situation et d'identifier les mesures à prendre. Lorsqu'il y a agression sexuelle, il estime « délétère » de laisser la famille « gérer l'affaire », d'autant plus que la victime risque fort de reproduire ce qu'elle a subi. S'il comprend bien la distinction à faire entre les mesures éducatives et les peines, il estime qu'il y a des peines qui sont éducatives. Il relève enfin le problème spécifique des fratries dans les familles recomposées.

**Violette Guillois, magistrat ayant exercé les fonctions de juge pour enfants** confirme que, s'il y a beaucoup d'inquiétude sur le choix de la meilleure réaction à un cas de violence sexuelle, la réponse judiciaire est le plus souvent nécessaire à la reconstruction de la victime comme de l'agresseur ; elle confirme aussi que très souvent, l'auteur de violences sexuelles a été lui-même victime d'abus, ce qui accroît l'intérêt de se tourner vers la Justice. Elle insiste enfin sur le rôle essentiel des adultes concernés par un dossier (parents, magistrats, psychologues...) : les enfants attendent d'eux les réponses aux questions qu'ils se posent...et que leur posent leurs actes.

#### **« Un enfant a-t-il le développement psycho-sexuel pour consentir ? »**

Sujet récurrent dans cette journée de travaux, la question du consentement. Pour **Anne-Sixtine Pérardel, conseillère en vie affective et sexuelle et co-fondatrice de l'association Déclic** qui agit pour aider les enfants et adolescents à sortir de la « porno-sphère », le consentement chez les mineurs est tout simplement un mythe. On passe graduellement de l'enfance à l'âge adulte, avec une période cruciale, la puberté, qui doit être accompagnée pour expliquer à l'adolescent ce que signifie le changement de son corps qu'il constate. Il faut lui faire percevoir que « mon corps, c'est moi » et qu'il mérite le respect.

Le seuil juridique de 15 ans ne correspond pas à la majorité affective et psychique, seule « garantie » d'un vrai consentement. Et il faut bien être conscient qu'aujourd'hui l'âge moyen de la vue par un enfant d'un premier film pornographique, qui constitue pour son psychisme un véritable viol, est de 9 à 10 ans.

Ces données expliquent pourquoi l'éducation affective et sexuelle des adolescents est nécessaire.

#### **Mineurs concernés par les violences sexuelles : une prise en charge est possible**

Le **Docteur Maurice Berger, pédopsychiatre et psychanalyste**, confirme que le psychisme se bâtit progressivement et lentement et qu'il ne faut pas donner à assimiler plus que ne le permet le psychisme atteint aux différents âges ; il considère absurde d'imposer à des enfants qui ne se posent encore aucune question les modèles d'éducation à la sexualité de l'Unesco et de certains pays européens, qu'il qualifie de « pornographie bien élevée ». Il alerte sur une autre réalité : le risque de suicide chez les mineurs auteurs de violences sexuelles, qui peuvent être rejetés et vus comme des monstres. Si la priorité reste d'empêcher la récurrence, il faut aussi prendre soin de l'auteur et l'amener à prendre conscience des actes posés, des dégâts causés et lui permettre d'accéder à l'empathie vis-à-vis de la victime.

Il évoque plusieurs cas où cette prise de conscience a été particulièrement difficile et où le recours à la Justice a été très utile pour faire comprendre que commettre de telles agressions, « cela coûte cher ». Cette utilité est accrue par la diversité des profils des agresseurs sexuels (impulsivité de l'adolescence, violences conjugales assorties de viol auxquelles ils ont pu assister, parents ignorant la notion même de « protection » d'un enfant, troubles psychiatriques...) car, comme l'a évoqué le Procureur Teillet, l'enquête pénale permet de cerner au mieux la réalité des faits et la personnalité de l'agresseur.

**Richard Ziadé est directeur pédagogique de l'association Jean Cotxet** (fondée par des juges pour enfants), dont la vocation est de protéger les enfants et de les aider à se reconstruire, en famille ou en foyer lorsqu'ils ont été victimes ou auteurs d'agressions sexuelles. Pour lui, le diagnostic n'a d'intérêt que s'il débouche sur un traitement conjuguant surveillance de l'enfant (et de son environnement) et bienveillance. Il est donc crucial d'arriver à faire se confier la victime, pour laquelle l'agression sexuelle subie est comme un incendie, une effraction dans son corps. Il n'est pas rare qu'un enfant choisisse à qui il veut parler, par exemple à une personne qui a pris soin de lui. Il faut prendre en compte la propagation du mal généré, d'où la nécessité d'une prise en charge globale, en prenant soin de ne pas le réduire à sa situation de victime.

### L'influence de la pornographie

Avec l'apparition du porno en ligne et l'apparition des smartphones, en 2007, détenus par de très nombreux enfants qui ont ainsi accès à internet, les agressions sexuelles ont flambé constate **María Hernández-Mora, psychologue clinicienne en addictologie**, responsable de l'Unité d'addictions sexuelles et cybersexuelles du CSAPA (Ermont, 95). Les neuro-sciences permettent d'évaluer l'impact de la pornographie sur le cerveau des enfants et des adolescents : elle imprime leur mémoire par la conjugaison de l'activité du cortex et le sentiment du plaisir ressenti. A l'adolescence, la partie du cerveau liée à l'émotion est formée, alors que celle liée à la raison ne l'est que vers 25 ans.

La pornographie submerge l'esprit de l'enfant et peut créer une dépendance semblable à la dépendance à la cocaïne ou autre drogue dure.

Les chiffres sont significatifs : le premier contact avec le porno se fait en moyenne à 9 ans, dans la majorité des cas de manière accidentelle. L'enfant est sidéré, vit un véritable choc psychique. Il ne sait pas se situer entre l'excitation et le dégoût de son corps. Il revient à ces mêmes contenus pour comprendre ce qui lui arrive, explique María Hernández-Mora.

80% des jeunes qui regardent des contenus pornographiques reproduisent par mimétisme dans leur vie sexuelle les pratiques visionnées. Or ces contenus contiennent de la violence, presque exclusivement à l'égard de la femme, qui en plus semble « aimer ça ». Il en résulte une diminution de l'empathie, une disparition d'un élément essentiel d'un couple, la tendresse, et une modification du rapport à la femme et du comportement de celle-ci. On peut trouver là l'une des raisons du développement de l'homosexualité, en particulier féminine, et du désir de « changer de genre ».

La psychologue évoque aussi les réseaux sociaux sur lesquels les jeunes se transforment eux-mêmes en « objet sexuel », sans se rendre compte qu'ils vont ainsi devenir des victimes potentielles du

chantage de ceux auxquels ils ont communiqué leurs photos intimes. Leurs parents et leurs éducateurs doivent les mettre en garde contre ces pratiques.

### **La personne : un corps, un cœur, un esprit**

Pour terminer, **Louis de Francieu, président de l'association Com' je t'aime -l'éducation à la vie affective**, et d'une école de parents : *Com' Parents – l'éducation sereine*, plaide pour une réconciliation de l'esprit et du cœur, de la sexualité et de l'amour, de la féminité et de la maternité, au lieu de "saucissonner" la personne. L'enfant ne peut pas se construire sereinement si on ne lui permet pas de faire l'unité de sa personne. S'il ne peut pas comprendre que "ce que je fais à mon corps, c'est à moi que je le fais". L'éducation affective et sexuelle doit tenir compte du développement progressif de l'enfant et de ses aspirations profondes : les jeunes ont besoin d'entendre parler de l'amour et pas seulement de sexe et de danger. Le plaisir attire, il est immédiat. Mais le bonheur se construit : il demande du temps.

#### **Témoignages de participants...**

***"Je suis avocate, les diverses interventions me donnent des éléments concrets qui seront très utiles pour ma pratique et ma gestion de mes dossiers"*** Une avocate

***"Ce qui se rejoint dans les différentes approches me paraît plein d'enseignements utiles et pertinents tant pour les professionnels que les citoyens ou les parents que nous sommes"*** Anne, juge des enfants

***"J'ai entendu des choses essentielles pour nous les parents : nous devons parler du rapport au corps, de la sexualité, avec mes enfants avant que d'autres ou internet s'en chargent"*** Un parent

***"Cela m'a permis de réaliser l'importance chez les agresseurs des agressions qu'ils ont eux-mêmes subies et de la pornographie"*** Un participant

***"C'était un colloque de grande qualité. J'ai assisté à de nombreux colloques et celui-ci sort clairement du lot"*** Un participant

***"Journée très instructive, merci pour la richesse et les pistes ouvertes par les intervenants"*** Un participant